

QUESTION ORALE N° 32

Auteur : Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo

**Objet : Conditions exorbitantes pour l'obtention d'une carte de séjour en Chine pour le conjoint d'un chinois.
Réciprocité**

Les conditions d'obtention d'une carte de séjour en Chine pour une épouse française d'un conjoint chinois sont très contraignantes : le mariage doit être établi depuis plus de 5 ans, la résidence à Pékin doit durer également depuis 5 ans et surtout l'épouse doit travailler ou justifier d'un dépôt en banque permettant de supporter financièrement le ménage pendant dix ans. D'autre part, les autorités chinoises ne reconnaissent pas le certificat de conformité délivré par les autorités françaises en ce qui concerne le casier judiciaire vierge, pièce à fournir pour constituer le dossier de demande de carte de séjour.

Est-il possible d'améliorer le statut de ces épouses en évoquant le principe de réciprocité ?

**ORIGINE DE LA REPONSE :
SOUS DIRECTION DES CONVENTIONS
ET DE L'ENTRAIDE JUDICIAIRE**

En l'absence de convention franco-chinoise en matière d'établissement, les Chinois qui souhaitent s'installer en France sont soumis à la réglementation française du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). De même, les Français désireux de s'installer en Chine sont soumis à la législation chinoise.

Dès lors qu'il n'existe pas de convention bilatérale entre la France et la Chine, il est impossible d'invoquer le principe de réciprocité. Par ailleurs, la réglementation en vigueur en Chine en la matière ne présente aucun caractère discriminatoire à l'encontre des ressortissants français, dès lors qu'elle est applicable à tout étranger résidant dans ce pays et notre ambassade à Pékin nous a indiqué que les conjoints français de Chinois ne rencontrent aucune difficulté pour proroger leur titre de séjour d'une validité d'un an à défaut d'obtenir une carte de résident.

A ce stade, la négociation d'une convention d'établissement avec la Chine n'est pas envisagée.